ALLIER BOURBONNAIS
Le Département

DEPARTEMENT DE L'ALLIER
Direction bâtiments et logistique

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE TRAVAUX

Rénovation du pôle cuisine-restauration du collège Charlotte Delbo à Tronget

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026CD0065
Date limite de remise des plis	09/12/ 2026 à 12h00

Seules les offres dématérialisées sont autorisées mais sans obligation de les signer lors du dépôt.

Attention, la signature électronique des marchés est exigée par le Département pour l'attributaire. Vous devez donc vous procurer un certificat de signature électronique.

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Rénovation du pôle cuisine-restauration du collège Charlotte Delbo à Tronget
Acheteur	DEPARTEMENT DE L'ALLIER
Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
Structure	7 lots
Lieu d'exécution	Collège Charlotte Delbo – 22, route départementale 945 – 03240 TRONGET
Durée/Délais	La durée d'exécution des travaux est de 24 semaines à compter de la notification du contrat (cf planning joint au DCE). Le délai de préparation de chantier est inclus dans le délai d'exécution. La période de préparation commence à notification du marché et s'arrête le 9 avril 2027 et sera d'un mois minimum
Développement durable	Clause environnementale
Pénalités de retard	Voir article 8 du CCAP
Variation des prix	Prix révisables selon conditions définies à l'article 5 du CCAP
Nature des prix	Prix forfaitaires

1. OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

DEPARTEMENT DE L'ALLIER

HOTEL DU DEPARTEMENT
1 avenue Victor Hugo
BP 1669
03000 MOULINS
Profil acheteur : https://www.marches-publics.info
Site internet : http://www.allier.fr

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Rénovation du pôle cuisine-restauration du collège Charlotte Delbo à Tronget.**

Code CPV	Libellé CPV
45454000-4	Travaux de restructuration

- **Allotissement :**

La consultation est décomposée en 7 lots :

Objet
Lot n°1 - Gros œuvre (CPV 45223220-4 : Travaux de gros œuvre)

Objet
Lot n°2 - Menuiseries - Serrurerie (CPV 45421150-0 : Travaux d'installation de menuiseries non métalliques, CPV 44316500-3 Serrurerie)
Lot n°3 – Plâtrerie/Peinture/Faux-plafonds (CPV 45410000-4 : Travaux de plâtrerie - 45442100-8 : Travaux de peinture - 45421146-9 : Mise en place de plafonds suspendus - 45421141-4 : Travaux de cloisonnement)
Lot n°4 – Carrelage/Faïence (CPV AB03-8 : Porcelaine ou faïence - 45431000-7 : Carrelages)
Lot n°5 - Electricité courants forts et faibles (CPV 45311200-2 : Travaux d'installations électriques)
Lot n°6 – Chauffage/Plomberie/Ventilation (CPV 45330000-9 : Travaux de plomberie - 45331000-6 : Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation)
Lot n°7 - Equipements de cuisine (CPV 39221000-7 : Équipement de cuisine - 39221100-8 : Ustensiles de cuisine)

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R. 2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info
ou sur www.allier.fr – rubrique Les marchés publics.

- **Dossier de consultation**

Chaque candidat doit retirer toutes les pièces et les CCTP de tous les lots pour intégrer les interactions entre chaque corps d'état.

Le dossier de consultation contient les documents suivants :
- Acte d'engagement – un par lot
- DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) – une par lot
- Règlement de consultation
- Attestation de visite
- Cahier des Clauses Administratives Particulières – commun à tous les lots
- Cahier des clauses Techniques particulières général – commun à tous les lots
- Cahier des Clauses Techniques particulières – un par lot
- Bordereau des matériaux - uniquement pour les lots 5 et 6
- Diagnostic plomb et amiante
- Planning
- RICT
- plans
- Déclaration du candidat (DC2)
- Lettre de candidature (DC1)
- Notice Dématérialisation facture CD03
- Notice Dématérialisation Marchés Publics CD03
- Notice Remise des plis par voie électronique
- Déclaration de sous-traitance (DC 4).

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée.
En cas d'attribution du contrat à un groupement conjoint, celui-ci-devra revêtir la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

- **Visite des lieux :**

Les candidats doivent **obligatoirement** effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :

Les visites sont uniquement organisées les :

- **mercredi 18/11/26 à 14h15,**
- **mercredi 25/11/26 à 14h15**
- **mercredi 02/12/2026 à 14h15**

Merci de bien vouloir vous inscrire au préalable, pour chaque visite, par mail à l'adresse bal-urba@allier.fr ou aux coordonnées ci-dessous.

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées.

- Personnes à contacter :

Nicole NAVEL
Département de l'Allier
1, avenue Victor Hugo
03000 MOULINS
dbl-urba@allier.fr – 04 70 34 40 25

et

MOE - **IMHOLZ ARCHITECTES ET ASSOCIES**
38, rue du Général Hoche
03000 MOULINS
imholz@wanadoo.fr - 04 70 42 62 50

Une attestation de visite sera remise lors de la visite et devra être obligatoirement jointe à l'offre.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

- **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (à remplacer pour les opérateurs économiques nouvellement créés par les diplômes, les titres et qualifications des dirigeants).
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2

Document	Descriptif
	disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Qualifications professionnelles	La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation ou équivalent (voir le type de références demandées ci-dessous))
Déclaration de sous-traitance (DC4), le cas échant	Déclaration de sous-traitance
Redressement judiciaire, le cas échéant	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Références Travaux	Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution éventuelle pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
Titres d'études et professionnels	Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- le DC2 (capacités économiques et financières, références professionnelles et capacités techniques) et le DC4 ci-joints,
- ou toutes les informations comprises dans ces documents sur papier libre.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement à compléter sur le cadre ci-joint
DPGF	Décomposition du prix global et forfaitaire à compléter sur le cadre ci-joint
Attestation de visite	Attestation de visite dûment complétée et signée par le MOA et/ou MOE
Cadre de mémoire technique	Cadre de mémoire technique à compléter sur les modèles ci-joints + fiches produits à fournir

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde du présent document, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

- **Modalités de signature**

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne " eIDAS " du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES.

- **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.
La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.
Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Aide technique
Les pré-requis et l'utilisation de la plateforme sont à vérifier sur https://www.marches-publics.info/accueil.htm, rubrique PRATIQUE.
En outre, une aide est à votre disposition au 08 92 14 00 04 (prix d'un appel local + 0,40 cts/min), ou à l'adresse suivante : support-entreprises@aws-france.com. Vous pouvez également consulter le tutoriel pour déposer un pli sur https://www.allier.fr/615-aide-pour-deposer-une-offre.htm.
Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat.

Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé dans les délais de remise des offres, à l'adresse suivante :
Département de l'Allier
Hôtel du département
DAJCP - Service Commande Publique
1, avenue Victor Hugo BP 1669
03016 Moulins cedex

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.
La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Lots n°1, n°2, n°3, n°4, n°5 et n°6 :

Critère	Complément
1. Prix (40 points)	La note sur 40 points sera attribuée par application de la formule suivante sur la base du montant indiqué dans lla DPGF. (offre la plus basse / offre analysée) *40
2. Valeur technique (50 points)	La note technique sera notée sur 50points et attribuée sur la base des éléments suivants fournis par le candidat dans le cadre de mémoire technique:
	- les moyens humains et matériels affectés spécifiquement à ce chantier : **les** moyens humains que l'entreprise entend affecter à l'exécution du chantier d'une manière globale et plus spécifiquement en période de vacances scolaires.**(30 pts)**
	- la valeur technique des matériaux et équipements proposés (10 pts) (fournir les fiches produits)
	- l'organisation du chantier (10 pts) décomposés comme suit : a - dispositions prises pour la réalisation des travaux prenant en compte les contraintes du site et le planning des travaux - 6 pts b - dispositions prises en matière de sécurité des intervenants et des occupants des bâtiments pendant l'exécution des travaux - 4 pts
3. Protection de l'environnement (10 points)	Le candidat devra présenter le détail des mesures prises en matière de respect et de préservation de l'environnement, notamment les modalités d'évacuation et de tri des déchets et l'utilisation de matériaux durables .

Lot n°7 - Equipements de cuisine :

Critère	Complément
1. Prix (40 points)	La note sur 40 points sera attribuée par application de la formule suivante sur la base du montant indiqué dans la DPGF : (offre la plus basse / offre analysée) *40
2. Valeur technique (48 points)	La note technique sera notée sur 48 points et attribuée sur la base des éléments suivants fournis par le candidat dans le cadre de mémoire technique :
	- Les moyens humains et matériels affectés à ce chantier 20 pts : **les** moyens humains que l'entreprise entend affecter à l'exécution du chantier d'une manière globale et plus spécifiquement en période de vacances scolaires.

Critère	Complément
	- la valeur technique des matériaux et équipements proposés (fournir les fiches produits) (8 pts)
	- l'organisation du chantier (20 pts) : dispositions prises pour la réalisation des travaux prenant en compte les contraintes du site, la sécurité des compagnons, des utilisateurs du site et le planning des travaux
3. Protection de l'environnement (12 points)	La note sur 12 points sera décomposée de la manière suivante : - **Détail des mesures prises en matière de respect et de préservation de l'environnement, notamment les modalités d'évacuation et de tri des déchets et l'utilisation de matériaux durables - 2 pts**
	- **Eco performance énergétique et hydrique des équipements proposés - 5 pts**
	- **Durabilité, réparabilité et cycle de vie du matériel - 5 pts**

Modalités de calcul des notes :

La note totale est notée : **Sur 100**.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

- **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations.

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront menées par tout moyen (présentiel, téléphone, courriel, profil acheteur...). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit sur le profil acheteur exclusivement. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

- **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Assurances	Attestations d'assurances RC et décennale

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent faire parvenir **8 jours** avant la date limite de remise des offres, une demande écrite **via le profil acheteur uniquement**.
La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres aux candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sur la plateforme de dématérialisation après s'être préalablement identifiés

- **Voies et délais de recours**

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- Recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal administratif de Clermont-Ferrand
6 cours Sablon
63033 Clermont-Ferrand Cedex 01
Tél : 04 73 14 61 00 - Fax : 04 73 14 61 22
greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation : L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industriel et commercial. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Légifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Travaux du 30 mars 2021